



**Mémoire de la Ville de Montréal et du
Service de police de la Ville de Montréal**

**Consultations particulières et auditions publiques sur le
projet de loi 115 : *Loi visant à lutter contre la maltraitance
envers les aînés et toute autre personne majeure en situation
de vulnérabilité***

Janvier 2017

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire.....	3
Introduction	4
1. Promouvoir les initiatives montréalaises en matière de lutte contre la maltraitance, et plus particulièrement, le modèle IPAM (<i>Intervention policière auprès des aînés maltraités</i>) auprès des autres corps policiers, des ministères et des organismes concernés.....	5
2. Soutenir la réalisation d'une entente sociojudiciaire tenant compte des particularités montréalaises.....	7
3. Reconnaître l'importance du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) en tant que partenaire incontournable de l'entente d'intervention sociojudiciaire montréalaise	9
4. Revoir la modification à l'article 59.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes et sur la protection des renseignements personnels, de manière à faciliter la dénonciation..	10
5. Conclusion	10
Annexe 1 : Fiche synthèse et statistiques - Lutte contre la maltraitance envers les aînés.....	11
Annexe 2 : Résumé du modèle <i>Intervention policière auprès des aînés maltraités</i> (IPAM).....	13
Annexe 3 : Aide-mémoire pour la détection de la maltraitance.....	15
Annexe 4 : Outils de prévention <i>Osez agir</i>	16
Annexe 5 : Communications et écrits sur le projet IPAM (2013-2016)....	18

Sommaire des recommandations

1. Promouvoir les initiatives montréalaises en matière de lutte contre la maltraitance, et plus particulièrement, le modèle IPAM (*Intervention policière auprès des aînés maltraités*) auprès des autres corps policiers, des ministères et des organismes concernés.
2. Soutenir la réalisation d'une entente sociojudiciaire tenant compte des particularités montréalaises.
3. Reconnaître l'importance du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) en tant que partenaire incontournable de l'entente d'intervention sociojudiciaire montréalaise.
4. Revoir la modification à l'article 59.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes et sur la protection des renseignements personnels*, de manière à faciliter la dénonciation.

Introduction

La Ville de Montréal et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) accueillent favorablement le projet de loi 115 : *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité*.

Au cours des dernières années, la Ville de Montréal et le SPVM ont mis en place plusieurs initiatives visant à protéger les aînés. Le projet de loi 115 est une occasion unique d'arrimer les efforts de tout le Québec en ce sens. Cependant, il est essentiel pour le gouvernement du Québec de prendre en compte les particularités montréalaises dans sa démarche.¹

L'Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal sur la reconnaissance du statut particulier de la métropole, signé le 8 décembre 2016, institue le « Réflexe Montréal ». Concrètement, le gouvernement du Québec s'engage à ajouter un « Chapitre Montréal » dans toutes les politiques sociales ayant un impact sur Montréal. Le projet de loi 115 est une occasion de mettre en œuvre ce « réflexe Montréal » et de s'assurer que les particularités montréalaises soient prises en considération.

Déjà en 2011, plus de 250 535 personnes, soit 15,2% de la population totale de la Ville de Montréal étaient des aînés. Si l'on en croit les projections, cette tendance devrait se maintenir, et en 2026, un Montréalais sur cinq sera âgé de 65 ans et plus. En fait, Montréal présente des caractéristiques spécifiques requérant une approche adaptée à ces réalités.

Les aînés montréalais sont proportionnellement plus âgés, plus susceptibles de vivre seuls et plus souvent issus de l'immigration qu'ailleurs au Québec. Plus du tiers des personnes âgées recensées à Montréal en 2006 étaient immigrantes. Ce pourcentage a grimpé jusqu'à 42 % en 2011.¹

Le gouvernement gagnerait également à faire rayonner les initiatives novatrices de la métropole dont le potentiel et l'exemplarité pourraient inspirer d'autres villes du Québec à mettre celles-ci en œuvre, à innover ou améliorer leur intervention auprès des aînés de leur communauté. Considérant l'importance de cet enjeu pour la métropole et le Québec, la Ville de Montréal et le SPVM soulignent quatre recommandations qu'ils considèrent primordiales afin d'assurer que ce projet de loi soit à la hauteur des défis actuels.

¹ Buzit-Beaulieu, L. (2011). *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées des communautés culturelles. Portrait montréalais. Dossier évolutif*

Recommandations

1. Promouvoir les initiatives montréalaises en matière de lutte contre la maltraitance, et plus particulièrement, le modèle IPAM (*Intervention policière auprès des aînés maltraités*) auprès des autres corps policiers, des ministères et des organismes concernés.

La Ville de Montréal a mis en œuvre plusieurs initiatives visant à mobiliser les partenaires locaux et gouvernementaux pour soutenir et promouvoir l'accessibilité de ses services et installations, notamment grâce à son plan d'action en accessibilité universelle et à son plan d'action municipal pour les aînés. Elle déploie des mesures concrètes visant à protéger les clientèles adultes en situation de vulnérabilité, comme les aînés et les personnes handicapées. Le projet de loi devrait appuyer ces initiatives et les promouvoir.

Parmi celles-ci :

- Le plan d'action municipal MADA (municipalité amie des aînés) compte plus d'une centaine d'actions touchant les aînés. De plus, au moyen d'une entente avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), du financement est octroyé à plusieurs organismes qui développent des projets en lien avec ce plan d'action. Notons que la Ville de Montréal compte élaborer un nouveau Plan d'action municipal pour les aînés au cours de l'année 2017.
- La Ville de Montréal et le SPVM participent également aux travaux du Comité d'orientation montréalais de lutte contre la maltraitance envers les aînés, coordonnés par la responsable régionale rattachée au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île.
- Pour sa part, la cour municipale de la Ville de Montréal mène une initiative destinée à encourager les dénonciations, à recueillir les éléments de preuve, à offrir une écoute et à accompagner les personnes âgées de 65 ans et plus qui sont victimes de maltraitance ou d'abus. Il s'agit du programme PAJMA (Programme d'accompagnement justice contre la maltraitance des aînés).

Quant au SPVM, il a mis en place un modèle d'intervention appelé *Intervention policière auprès des aînés maltraités* (IPAM). Ce modèle s'appuie sur les résultats d'une recherche-action et bénéficie des outils développés dans le cadre de celle-ci tels qu'une directive, des capsules de formation en ligne, un aide-mémoire à la détection, et autres.

Modèle IPAM

Depuis l'été 2013, la Section de la recherche et de la planification du SPVM et la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées de l'Université de Sherbrooke ont développé conjointement un modèle appelé *Intervention policière auprès des aînés maltraités* (IPAM).

Depuis mai 2016, tous les policiers et les enquêteurs du SPVM appliquent ce modèle d'intervention sur l'ensemble du territoire montréalais.

Selon la nouvelle approche IPAM :

- Les policiers et les enquêteurs traitent tous les cas de maltraitance, qu'ils soient de nature criminelle ou non.
Exemples de maltraitance criminelle : violence physique, voies de fait et menaces.
Exemples de maltraitance non criminelle : violence psychologique, insultes et mépris.
- Ils rédigent un rapport d'incident même si le plaignant ne désire pas porter plainte.
- Avec le consentement des victimes âgées, ils réfèrent chacune d'entre elles à des ressources afin qu'elles reçoivent l'aide et le suivi appropriés.

Les victimes âgées sont prises en charge par les intervenants des centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et par les travailleurs de milieu.

Chacun veille à prendre en charge les victimes, en fonction de son champ de compétence respectif. Ensemble, les intervenants du milieu et les policiers peuvent offrir un service à la clientèle plus en harmonie avec les besoins des aînés.

Ce modèle a été implanté progressivement sur le territoire montréalais afin d'être évalué de façon suivie et ajusté, au besoin, avant son déploiement complet.

Il repose sur un travail en partenariat qui permet de tisser un réseau de sécurité plus serré autour des aînés victimes de maltraitance. Il améliore les interventions et les suivis.

Comparativement aux pratiques d'autres corps policiers canadiens, le modèle montréalais propose le développement d'une culture organisationnelle pour lutter contre la maltraitance envers les aînés dans l'ensemble du Service. Il ne requiert pas la mise sur pied d'une unité spécialisée.

De plus, le modèle IPAM repose sur un mode de fonctionnement qui précise les rôles de tous les policiers aux différents niveaux d'intervention auprès des aînés en situation de maltraitance.

Ce modèle d'intervention et le mécanisme de son implantation ont permis de prendre en compte les réalités propres à chacun des quartiers montréalais et d'adapter la pratique policière ainsi que les modes d'intervention en conséquence.

Par ailleurs, le modèle montréalais pourrait s'appliquer au sein d'autres services de police. Il pourrait également s'appliquer à d'autres problématiques sociales, comme la santé mentale et les violences intrafamiliales.

C'est pourquoi il est important de faire connaître les résultats de la recherche-action et le modèle IPAM. Des guides et des fiches synthèses ont d'ailleurs été élaborés afin de faciliter le transfert de connaissances au sein des membres de services policiers, de la communauté scientifique, des partenaires et des praticiens du secteur de la santé et des services sociaux, tant sur la scène québécoise, canadienne qu'internationale.

Jusqu'à maintenant, ce modèle connaît un rayonnement national et international.

- Les outils et documents développés dans le cadre de la recherche-action IPAM ont été distribués à tous les services policiers canadiens à titre d'exemples qu'ils peuvent adapter pour implanter le modèle d'intervention montréalais. Cette trousse est également disponible sur le site du SPVM et de la Chaire de recherche.²
- Depuis 2013, le projet IPAM fait l'objet de nombreuses communications écrites et orales. À titre d'exemple, un article lui a été consacré, en novembre 2016, dans *The Police Chief*, le magazine de l'*International Association of Chiefs of Police* qui est basée aux États-Unis. Voir l'annexe 5 intitulé *Communications et écrits sur le projet IPAM (2013-2016)* pour plus de détails.
- Dans son rapport mondial sur le vieillissement et la santé, en 2015, l'Organisation mondiale de la santé a reconnu IPAM comme l'un des modèles inspirants pour l'avenir.
- IPAM figure également comme modèle de pratiques échangées au sein de l'Observatoire international des maires sur le Vivre ensemble.

2. Soutenir la réalisation d'une entente sociojudiciaire tenant compte des particularités montréalaises.

La Ville de Montréal, et plus particulièrement le SPVM, sont directement concernés par l'article 17 du chapitre III du présent projet de loi. Il y est fait mention de la mise en œuvre d'un processus d'intervention concernant la maltraitance envers les aînés, notamment par la conclusion d'une entente entre l'établissement, le Directeur des poursuites criminelles et pénales, les corps policiers municipaux et la Sûreté du Québec.

² <https://www.spvm.qc.ca/fr/Aines/Intervention-policiere-aupres-des-aines-maltraites-IPAM>

Cette disposition s'inspire d'un projet pilote d'entente sociojudiciaire concernant les formes criminelles de maltraitance envers les aînés de la Mauricie et du Centre-du-Québec, et réalisé en 2014.

Il va sans dire que le gouvernement du Québec, en cohérence avec le projet de loi 121 : *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* et l'entente-cadre sur ses engagements pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole, doit avoir le « Réflexe Montréal » et s'engager dans la mise en place d'une entente sociojudiciaire adaptée aux réalités montréalaises.

Or, le SPVM a déjà préparé un projet d'entente avec ses partenaires du milieu. Sous la forme d'une procédure d'intervention sociojudiciaire, cette entente serait un outil complémentaire au modèle IPAM élaboré et mis en place à Montréal.

En partenariat avec le milieu, l'ensemble des policiers et des enquêteurs du SPVM traitent actuellement tous les cas de maltraitance, qu'ils soient de nature criminelle ou non.

Cependant, l'entente d'intervention sociojudiciaire montréalaise faciliterait le traitement des cas plus complexes de maltraitance envers les aînés et permettrait d'adapter celle-ci selon les réalités spécifiques de la clientèle.

- Cette solution permettrait de formaliser davantage les engagements entre les partenaires.
- En outre, elle mettrait de l'avant le rôle et l'essentiel partenariat avec le CAVAC dans la procédure d'intervention.
- Elle obligerait à structurer la réponse rapide à donner dans les cas plus complexes de maltraitance.
- Elle favoriserait la concertation entre les différents partenaires et le partage des informations qui peuvent être d'ordre légal.

Une plus grande cohérence des pratiques permettrait de garantir une meilleure protection aux aînés montréalais qui sont victimes de maltraitance grave.

Fort de l'expérience d'opérationnalisation du modèle IPAM, la mise en œuvre de cette entente pourrait s'échelonner sur une période permettant d'effectuer des ajustements avec l'ensemble des partenaires concernés. Un suivi évaluatif tout au long de ce processus de déploiement progressif serait également un atout.

À maints égards, le projet de loi 115 constitue une occasion de conclure et d'opérationnaliser cette entente, au bénéfice de l'ensemble de la population.

3. Reconnaître l'importance du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) en tant que partenaire incontournable de l'entente d'intervention sociojudiciaire montréalaise.

Comme mentionné, le CAVAC est déjà un partenaire clé du SPVM et ses intervenants sont présents dans les cinq centres opérationnels du SPVM (Nord, Sud, Est, Ouest et Service des enquêtes), cinq postes de quartier (PDQ) du SPVM (13, 15, 23, 39, 44) et trois points de services spécialisés tribunaux (palais de justice de Montréal, chambre de la jeunesse et cour municipale).

Selon le modèle IPAM, tous les policiers du Service de police de la Ville de Montréal doivent référer les personnes âgées victimes de maltraitance à des ressources d'aide, dont au CAVAC principalement.

D'ailleurs, le déploiement du modèle IPAM dans l'ensemble du SPVM a entraîné une augmentation du nombre d'appels auprès des intervenants du CAVAC à Montréal, tant auprès de ceux assurant le service 24/7 que de ceux œuvrant dans les locaux du SPVM ainsi que dans les services courants.

- Ainsi, entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016, le CAVAC a vu le nombre de personnes âgées de 61 ans et plus desservies par ses divers services augmenter de plus 125 personnes comparativement à l'année précédente.
- Le déploiement d'IPAM depuis mai 2015 n'est certes pas étranger à cette augmentation et la pratique des derniers mois laisse présager une augmentation du nombre de demandes d'aide à venir encore plus importante.

Le fait que les policiers du SPVM rédigent un rapport d'incident même si le plaignant ne désire pas porter plainte permet d'aider des personnes qui n'auraient probablement pas bénéficié de l'aide d'un intervenant d'un CAVAC autrement.

- Pourtant, les intervenants du CAVAC peuvent offrir des services qu'il y ait plainte ou non, ce qui souvent est peu connu des intervenants et de la population.
- Le soutien de l'intervenant du CAVAC incite parfois ce même plaignant à décider de porter plainte éventuellement.

Actuellement, le CAVAC n'a pas l'autorisation du Secrétariat aux aînés pour être signataire d'une telle entente. Le projet de loi 115 devrait être l'occasion d'inclure le CAVAC dans les partenaires signataires de l'entente à Montréal.

4. Revoir la modification à l'article 59.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes et sur la protection des renseignements personnels*, de manière à faciliter la dénonciation.

Le chapitre IV du projet de loi 115 prévoit la modification de l'article 59.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* par la définition suivante « [si un] danger imminent de mort ou de blessures graves menace une personne ou un groupe de personnes identifiable et que la nature de la menace inspire un sentiment d'urgence ».

Cette modification de l'article 59.1 est un pas dans la bonne direction. Cette mesure est susceptible de faciliter la collaboration entre le SPVM et certains ordres professionnels afin d'assurer la sécurité et l'intégrité des personnes âgées et vulnérables. Cependant, il est nécessaire d'aller plus loin.

En effet, il importe d'inclure dans le projet de loi 115 une obligation de dénonciation des cas de maltraitance.

Cette obligation de dénonciation n'induit pas nécessairement une obligation de criminaliser la situation de maltraitance vécue par la personne vulnérable, mais elle permet de mettre fin à celle-ci, notamment par l'entremise d'une intervention ciblée du SPVM, du CAVAC et des ressources d'aide locales.

En corollaire aux modifications proposées, il apparaît essentiel que les lois visant les ordres professionnels, par exemple : le Code des professions et les lois particulières visant les médecins, les infirmières, les travailleurs sociaux, les ergothérapeutes, les notaires, et autres, ainsi que les codes de déontologie et serments de discrétion soient modifiés pour prévoir l'obligation de signalement et le partage de renseignements dans les cas de maltraitance ou d'abus envers les aînés ou les personnes en situation de vulnérabilité.

5. Conclusion

Montréal a développé des modèles d'intervention et de prévention pour protéger les aînés qui sont adaptés aux défis de la métropole. Ces modèles s'attaquent à un problème de société qui risque de s'accroître selon les tendances démographiques. Le projet de loi 115 viendra soutenir les efforts de Montréal et du SPVM assurant que les policiers et les intervenants du milieu soient le mieux équipés possible pour protéger les aînés et les personnes majeures en situation de vulnérabilité.

Le Plan d'action municipal des aînés, qui sera élaboré par la Ville de Montréal au cours de l'année 2017, visera, entre autres, à coordonner tous les efforts menés par la Ville et ses partenaires. La collaboration du gouvernement du Québec sera essentielle à son succès.

Le projet de loi 121 présenté à l'Assemblée Nationale en décembre 2016 reconnaît Montréal comme la métropole du Québec. Le présent projet de loi met en valeur les caractéristiques spécifiques à Montréal qui réclament un traitement adapté à la réalité de sa population vulnérable.

Ce mémoire présente des caractéristiques et des initiatives concernant la maltraitance envers les aînés qui sont spécifiques à Montréal et pourraient contribuer efficacement à la mise en œuvre du projet de loi 115.

La Ville de Montréal et le SPVM se mettent à la disposition du gouvernement pour participer à l'amélioration de la qualité de vie des aînés de Montréal et du Québec.

Annexe 1 : Fiche synthèse et statistiques

Lutte contre la maltraitance envers les aînés

Mise à jour : Le 18 avril 2016

Qu'est-ce que la maltraitance des aînés?

Il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée. La maltraitance comprend autant de la violence que de la négligence. La relation de confiance ne se limite pas à la sphère intrafamiliale. Elle inclut aussi les proches et les dispensateurs de service. Une personne peut être maltraitante de façon intentionnelle ou non-intentionnelle.

Les situations de maltraitance surviennent principalement lors des relations de dépendance ou d'interdépendance physique, psychologique, affective et économique entre les personnes. Elles peuvent survenir dans tous les milieux et peuvent être commises par des membres de la famille, des connaissances, des relations et des dispensateurs de services. Les cas de maltraitance font l'objet de peu de plaintes et ils peuvent être difficiles à percevoir et parfois difficiles à nommer.

Quelques facteurs de risque (reliés aux conditions de l'environnement) : la cohabitation, les problèmes financiers ou de santé mentale d'un proche aidant.

Quelques facteurs de vulnérabilité (reliés aux caractéristiques de l'aîné) : les pertes cognitives, le déclin de la santé physique, la perte d'autonomie, l'isolement.¹

Quels sont les types de maltraitance?

- Maltraitance physique : Acte de violence provoquant une blessure ou un malaise physique.
- Maltraitance sexuelle : Avoir des comportements sexuels avec une personne aînée, sans son consentement, la harceler sexuellement ou faire de l'exhibitionnisme devant elle.
- Maltraitance matérielle ou financière : Tout acte commis sciemment en vue de l'utilisation ou de l'appropriation de biens ou de ressources financières d'une personne aînée, à son insu ou en abusant de sa confiance ou de son état de faiblesse physique ou psychologique à des fins opposées à ses besoins et à ses intérêts, ex. : pression afin d'obtenir des dons ou legs.
- Maltraitance institutionnelle et systémique : Toute situation créée ou tolérée par une procédure des établissements qui compromet l'exercice des droits et libertés des usagers ou qui leur crée préjudice, ex. : menace d'arrêt de traitement médico-social ou de traitements abusifs compromettant la sécurité de la personne aînée.
- Maltraitance en lien avec la violation des droits : Priver la personne aînée de ses droits individuels, matériels et sociaux (discrimination fondée sur l'âge de la personne).
- Maltraitance psychologique : Porter atteinte à la dignité, aux valeurs et à l'estime de soi d'une personne aînée ou nier son droit de prendre part aux décisions qui

Buzit-Beaulieu, L. (2011). *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées des communautés culturelles. Portrait montréalais. Dossier évolutif*

la concernent en l'agressant verbalement, en l'isolant, en la privant d'affection ou en lui faisant du chantage.

- Négligence : Manque de prévoyance d'une personne, ce qui cause un incident, un accident ou qui consiste à ne pas avoir posé un acte qui aurait dû être posé, ex. : nourriture, médicaments, hygiène, dénuement par abandon.

Pourquoi intervenir dans des cas de maltraitance?

Bien que ce ne soit pas toujours visible, la maltraitance affecte la santé physique, mentale et sociale de la personne aînée. Certaines situations de maltraitance présentent un haut niveau de dangerosité pour la personne aînée et peuvent aussi compromettre la sécurité d'un policier ou d'un intervenant. Certaines situations de maltraitance peuvent mener la personne aînée au suicide.

Les conséquences de la maltraitance des aînés se situent sur plusieurs plans :

- Psychologique, ex. : atteinte à l'estime de soi, dépression;
- Physique, ex. : blessures, maladie, perte de poids, perte d'autonomie;
- Matériel, ex. : perte de biens, manque de moyens financiers;
- Social, ex. : isolement.

Quelle est l'ampleur du problème?

Très peu d'études ont été effectuées sur la maltraitance des personnes aînées. Deux études populationnelles canadiennes rapportent que 4 à 7 % des personnes aînées vivant à domicile seraient maltraitées. Cependant, on pense que ce pourcentage est plus élevé, car de nombreux cas ne sont pas dénoncés ni rapportés dans les études par manque de capacités cognitives ou physiques des aînés concernés, par méconnaissance de leurs droits, par peur de représailles ou par peur de l'abandon par leurs proches. L'importance de cette sous-déclaration n'est pas connue. Dans la mesure où la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus dans la population passera de 14 % en 2009 à 26 % en 2031, les policiers peuvent s'attendre à devoir répondre à de plus en plus d'appels où ils joueront un rôle important en détectant des signes de maltraitance.¹

En 2014, 669 personnes âgées de 65 ou plus ont été victimes d'un crime contre la personne (crime de violence) dans l'agglomération de Montréal.

429 des 669 aînés victimes d'un tel crime (64%) connaissaient leur agresseur, soit parce qu'ils faisaient partie de leur famille (232 cas) soit à titre de connaissance (ami, relation d'affaires, voisin, etc.).

Les crimes contre la personne représentent le tiers des cas de maltraitance envers les aînés.

¹ Source : Beaulieu, M. et Bergeron-Patenaude, J. (2012). *La maltraitance envers les aînés. Changer le regard*. Québec : PUL.

Annexe 2 : Résumé du modèle *Intervention policière auprès des aînés maltraités (IPAM)*

Mise à jour : Le 10 janvier 2016

Contexte

Pour les intervenants œuvrant auprès des personnes âgées, les policiers sont privilégiés car ils ont accès aux plus isolées d'entre elles. En fait, les policiers sont reconnus comme une porte d'entrée importante pour les aînés dans le réseau public et communautaire, de la santé et des services sociaux. Ils sont appelés à intervenir dans différentes situations de maltraitance envers les aînés, à domicile ou en milieu d'hébergement.

A titre d'intervenants de première ligne, ils jouent un rôle central lorsque des crimes sont commis envers les personnes âgées. Cependant, la détection, l'évaluation du risque et de la maltraitance chez les aînés ne se font pas systématiquement. Bien qu'ils identifient déjà des situations de maltraitance, la majorité des premiers répondants (policiers et pompiers) n'ont pas d'approche standardisée pour repérer les aînés en situation de maltraitance.

D'ici quelques années, un Montréalais sur cinq aura plus de 65 ans, soit 500 000 personnes. Déjà, 4 à 7 % des personnes de plus de 65 ans vivant à domicile seraient victimes de maltraitance. De nombreux cas ne sont pas dénoncés ni rapportés et l'importance de cette sous-déclaration n'est pas connue. De toute évidence, les policiers sont et seront de plus en plus appelés à assurer la sécurité des aînés, particulièrement celle des aînés en situation de maltraitance.

De la recherche à l'action sur le terrain

Depuis l'été 2013, la Section de la recherche et de la planification du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées de l'Université de Sherbrooke ont développé conjointement le modèle *Intervention policière auprès des aînés maltraités (IPAM)* dans le cadre d'un projet de recherche-action.

Ce projet a permis au SPVM de standardiser son modèle de pratique policière pour lutter contre la maltraitance envers les aînés, en partenariat avec les intervenants des centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et des travailleurs de milieu.

En fait, le modèle IPAM vise à outiller les policiers du SPVM afin qu'ils puissent prévenir ou détecter des cas de maltraitance, intervenir et assurer les suivis auprès des victimes, référer celles-ci aux ressources appropriées ou les accompagner à travers le processus judiciaire.

Ce modèle découle de l'analyse de 10 collectes de données en 2013 et 2014 à l'égard des pratiques policières existantes qui ont du succès (au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde), des pratiques actuelles des policiers du SPVM et des besoins qu'ils identifient.

En s'appuyant sur les résultats de cette vaste étude, le SPVM a produit des outils tels que des capsules de formation, un mode de fonctionnement, une procédure d'intervention auprès des aînés ainsi qu'un aide-mémoire destiné aux patrouilleurs et

aux intervenants pour détecter des cas de maltraitance et référer des ressources aux victimes. Ces outils servent principalement à encadrer le travail des policiers et à les aider à intervenir plus efficacement auprès de personnes âgées en situation de maltraitance.

Dans le cadre du projet de recherche-action, l'équipe de chercheurs a fait preuve d'une grande rigueur. Le modèle d'intervention a d'abord été testé lors d'un premier essai pilote (de mai à octobre 2015) et évalué pour ajuster la suite de l'implantation à d'autres postes de quartier. Depuis le 5 mai 2016, l'ensemble des policiers des postes de quartier et des centres d'enquête du SPVM appliquent ce modèle pour lutter contre la maltraitance envers les aînés.

La force du travail en réseau

Le modèle d'intervention développé à Montréal est unique et novateur. Selon cette nouvelle approche, les policiers traitent tous les cas de maltraitance envers les personnes âgées, qu'ils soient de nature criminelle ou non. Ils réfèrent chacune des victimes à des ressources afin qu'elles reçoivent l'aide et le suivi appropriés.

Grâce à la collaboration de ses partenaires, le SPVM est en mesure de recentrer le travail policier sur sa mission première qui consiste à assurer la sécurité des citoyens, notamment celle des aînés. Chacun veille à prendre en charge les victimes, en fonction de son champ de compétence respectif. Ensemble, les intervenants du milieu et les policiers peuvent offrir un service à la clientèle plus en harmonie avec les besoins des aînés.

Comparativement aux pratiques d'autres services policiers au Canada, le modèle IPAM propose le développement d'une culture organisationnelle pour lutter contre la maltraitance envers les aînés dans l'ensemble du Service et non seulement au sein d'une unité spécialisée.

De plus, le modèle IPAM repose sur un mode de fonctionnement qui précise les rôles de des policiers des différents niveaux d'intervention auprès des aînés en situation de maltraitance. Patrouilleurs, agents sociocommunautaires, agents de concertation et enquêteurs : les policiers interviennent à tous les niveaux pour lutter contre la maltraitance, en partenariat avec les intervenants du milieu.

Le modèle IPAM pourrait s'appliquer à d'autres services de police. Il pourrait également s'appliquer à d'autres problématiques sociales qui nécessitent la concertation des efforts de nombreux intervenants, comme la santé mentale, par exemple. C'est pourquoi le SPVM et la Chaire de recherche comptent faire connaître le modèle d'intervention IPAM à la communauté scientifique et aux autres corps policiers, tant au plan national qu'international.

Depuis le début des travaux, le SPVM et la Chaire de recherche bénéficient du soutien du comité de vigie aînés. Regroupant des intervenants du milieu, cette plateforme leur permet d'échanger, avec la police, sur leurs préoccupations et les besoins en matière de sécurité des aînés. Ce comité joue un rôle consultatif au sein du projet de recherche-action IPAM. Pour une durée de trois ans (2013-2016), ce projet est financé en partie par le gouvernement du Canada, dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés.

Annexe 3 : Aide-mémoire pour la détection de la maltraitance

Aide-mémoire à l'intention des policiers

• Quelques questions à poser

- Est-ce que vous désirez me dire quelque chose?
- Y a-t-il quelque chose qui vous inquiète?
- Est-ce que tout va bien à la maison?
- Est-ce que vous voudriez que l'on vous aide?
- Avez-vous peur de quelqu'un?

• Quelques atouts incontournables

- Développer la confiance et la compréhension de l'ainé en le traitant avec considération, respect, patience et assurance
- Croire la personne
- Tenter de comprendre sans juger
- Être à l'écoute et offrir du support
- Porter attention aux comportements des proches
- Vérifier l'historique (appels récurrents)


EN CAS DE DOUTE, IL FAUT SIGNALER OU VÉRIFIER : DES RESSOURCES POUR VOUS AIDER!

1 888 489-ABUS (2287) **811**
Ligne Aide Abus Aînés Info-Social
(8 h - 20 h, 7/7 jours) (24/24 h, 7/7 jours)

Cet aide-mémoire a été conçu dans le cadre du projet IPAM (Intervention policière auprès des aînés maltraités). Il est financé en partie par le gouvernement du Canada par le biais du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, ainsi que par la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées de l'Université de Sherbrooke et le Service de police de la Ville de Montréal, en s'inspirant de plusieurs outils, dont ODIVA-Police, l'aide-mémoire de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du Québec, et de la fiche d'indicateurs de l'École nationale de police du Québec.

DÉTECTION MALTRAITANCE AÎNÉS

Aide-mémoire à l'intention des policiers



COMMENT DÉTECTER LA MALTRAITANCE CHEZ LES AÎNÉS?

Indices de maltraitance

- **Matériels (environnement et milieu de vie / avoirs et biens de la personne)**
 - Isolement, absence de réseau social
 - Milieu de vie désordonné, insalubre
 - Besoins essentiels non comblés (frigo vide, etc.)
 - Disparition de biens
 - Retards d'argent irréguliers, non autorisés ou anormaux
 - Modification de son testament, de ses papiers
 - Difficultés soudaines ou inexplicables à régler ses factures
- **Psychologiques (état de santé mentale / sentiments et émotions de la personne)**
 - Symptômes de dépression (insomnie, perte d'appétit, perte d'intérêt, pleurs fréquents)
 - Sentiment de détresse, menaces de suicide, désir de mourir
 - Changement brusque d'humeur
- **Physiques**
 - Blessures physiques inexplicables : bleus, coupures, brûlures, fractures, éruptions, plaies de pression
 - Vêtements malpropres ou inappropriés, ou apparence négligée

Comportements, attitudes et propos de l'ainé

- Cherche l'approbation d'un tiers pour répondre
- Manifeste une confiance excessive envers la personne maltraitante
- Justifie ou minimise le comportement de la personne maltraitante
- Évite les contacts visuels, physiques ou verbaux
- Forme peu de demandes, a peur de déranger, ne veut pas dénoncer
- Apparaît effrayé, méfiant
- A l'air calme à l'excès
- Présente des troubles de comportements (agressivité, cris, etc.)
- Dit qu'on lui doit de l'argent ou qu'il lui manque de l'argent
- Se plaint d'agressions physiques, de mauvais traitements, de douleurs abdominales, de ses conditions d'hébergement, des services ou soins qu'il reçoit d'une personne ou d'une institution
- Exprime son désir de s'en aller, de déménager
- Se conteste ou est ambivalent

Facteurs de vulnérabilité

- A un vécu antérieur de violence, a déjà été victime
- A des liens familiaux tendus ou difficiles
- A des pertes de mémoire, de la confusion
- A un problème de consommation (alcool, drogues, médicaments)
- Dépend de quelqu'un pour certains de ses besoins et obligations
- Vit seul et a plus de 75 ans
- Cohabite avec la personne maltraitante
- Vit une situation de crise ou de stress intense
- A des problèmes de communication

Aide-mémoire à l'intention des partenaires

• Quelques questions à poser

- Est-ce que vous désirez me dire quelque chose?
- Y a-t-il quelque chose qui vous inquiète?
- Est-ce que tout va bien à la maison?
- Est-ce que vous voudriez que l'on vous aide?
- Avez-vous peur de quelqu'un?

• Quelques atouts incontournables

- Développer la confiance et la compréhension de l'ainé en le traitant avec considération, respect, patience et assurance
- Croire la personne
- Tenter de comprendre sans juger
- Être à l'écoute et offrir du support
- Porter attention aux comportements des proches
- Vérifier l'historique (appels récurrents)

EN CAS DE DOUTE, IL FAUT SIGNALER OU VÉRIFIER : DES RESSOURCES POUR VOUS AIDER!

1 888 489-ABUS (2287) **811**
Ligne Aide Abus Aînés Info-Social
(8 h - 20 h, 7/7 jours) (24/24 h, 7/7 jours)

RESSOURCES LOCALES :

Cet aide-mémoire a été conçu dans le cadre du projet IPAM (Intervention policière auprès des aînés maltraités) : financé en partie par le gouvernement du Canada par le biais du programme Nouveaux Horizons pour les aînés; réalisé par la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées de l'Université de Sherbrooke et le Service de police de la Ville de Montréal; en s'inspirant de plusieurs outils, dont ODIVA-Police, l'aide-mémoire de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du Québec, et de la fiche d'indicateurs de l'École nationale de police du Québec.

MALTRAITANCE AÎNÉS

Aide-mémoire à la détection

« Il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée. » (Gouvernement du Québec, 2010)

Formes de maltraitance : violence ou négligence

Types de maltraitance : physique, sexuelle, psychologique, matérielle ou financière, violation des droits, organisationnelle ou systémique, âgisme.

La maltraitance n'est pas toujours intentionnelle et elle n'est pas toujours de nature criminelle



Annexe 4 : Outils de prévention *Osez agir*

Signet contre la maltraitance envers les aînés

Également disponible en anglais, en espagnol et en arabe



LA MALTRAITANCE peut être physique, psychologique, sexuelle, matérielle ou financière.

! SOYEZ À L’AFFÛT DE CES INDICES :

- blessures inexplicables;
- apparence négligée;
- isolement;
- symptômes de dépression;
- air effrayé, méfiance;
- disparition de biens;
- retraits d’argent anormaux.

☎ DES RESSOURCES SONT LÀ POUR VOUS AIDER :

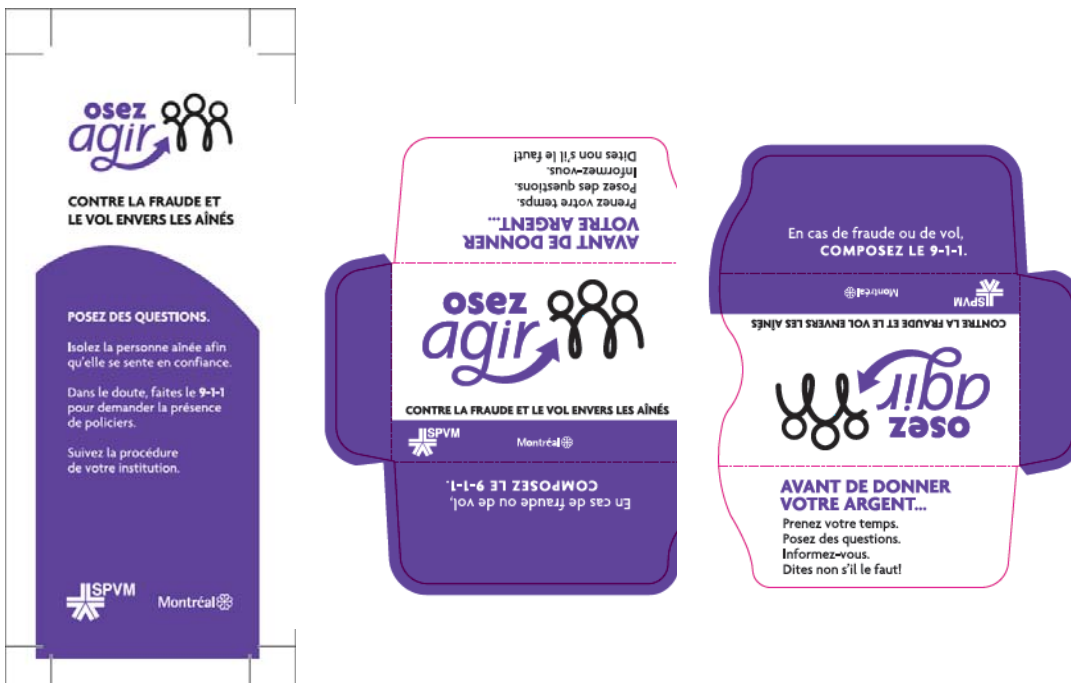
Info-Social 811
service 24/7

Ligne Aide Abus Aînés
1 888 489 ABUS (2287)
service de 8 h à 20 h, 7/7

Faites le 9-1-1 en cas d’urgence.
spvm.qc.ca

Autocollant destiné au personnel d’institutions financières et protège-carte contre la fraude et le vol envers les aînés

Porte-carte également disponible en anglais



**Sac réutilisable avec bandes réfléchissantes contre la fraude de type
« grands-parents »**
Également disponible en anglais



Annexe 5 : Communications et écrits sur le projet IPAM (2013-2016)

Le SPVM et la Chaire de recherche souhaitent que le modèle IPAM puisse inspirer d'autres services policiers ou d'autres partenaires à innover ou améliorer leur intervention auprès des aînés de leur communauté. Ce modèle se veut ainsi une source d'inspiration pour amener policiers et partenaires à intervenir ensemble et de façon plus cohérente afin de prévenir et de contrer les situations de maltraitance envers les aînés.

En faisant connaître la recherche-action et le modèle IPAM, le SPVM et la Chaire de recherche visent à faciliter le transfert de connaissances, tant sur la scène québécoise, canadienne qu'internationale. Lors de communications orales ou écrites, ils rejoignent divers publics tels que les membres de services policiers canadiens, de la communauté scientifique, des partenaires et des praticiens du secteur de la santé et des services sociaux.

Les organisations désirant implanter le modèle IPAM peuvent se référer aux outils et documents suivants et les adapter à leurs besoins.

Description du modèle et Guide d'implantation:

- Guide d'accompagnement à l'implantation du modèle (2016)
- Description des composantes du modèle (2016)



Fiches synthèses (2016) :

- Étude des besoins et inventaire des pratiques
- Résultats de l'évaluation du modèle en projet pilote
- Description des composantes du modèle
- Savoirs pratiques et théoriques tirés de la recherche-action IPAM

À l'aide de ces fiches synthèses, vous pouvez savoir en un coup d'œil :

- Comment a-t-on réalisé l'étude des besoins et inventaire des pratiques? Quels ont été les principaux faits saillants?
- Comment a-t-on évalué l'implantation du modèle en projet pilote et quels ont été les résultats?
- Quelles sont les composantes du modèle IPAM?
- Quels savoirs pratiques et théoriques avons-nous tirés du projet de recherche-action IPAM?

Ces documents peuvent être consultés, en français et en anglais, sur les sites suivants :

<http://www.maltraitancedesaines.com/fr/police-ipam>
<http://www.maltraitancedesaines.com/en/police-ipras>

<https://www.spvm.qc.ca/fr/Aines/>
<https://www.spvm.qc.ca/en/Seniors/>

COMMUNICATIONS (39)

Beaulieu, M., Coté, M., Blais, J., Loock, J., Diaz, L., D'Amours, M., & Cloutier, J. (submitted paper). *An integrated police response to Abused Seniors*. The 21st IAGG World Congress of Gerontology and Geriatrics *Global Aging and Health: Bridging Science, Policy, and Practice*, July 23-27, 2017, San Francisco, California, USA.

Beaulieu, M. & Coté, M. (22 novembre 2016). *IPAM – Une recherche-action qui a mené à un modèle de pratique policière pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées*. Centre International de criminologie comparée. Montréal (Québec).

Beaulieu, M., Coté, M., Loock, J., Diaz, L. D'Amours, M. & Cloutier, J. *The Montréal Police Model to Counter Mistreatment of Older Adults*. November 16-19 2016. 2016 GSA Annual Scientific Meeting. New Orleans (USA).

Beaulieu, M., Côté, M., Loock, J., Diaz, L. D'Amours, M. & Cloutier, J. (October 21th, 2016). *The City of Montreal Police Service Model to Counter Mistreatment of Older Adults*. October 20-22 2016. 45th Annual Scientific and Educational Meeting of the Canadian Association on Gerontology. Montréal (Québec, Canada).

Côté, M., Alston, M. & Beaulieu, M. (20 octobre 2016). *Présentation du modèle de pratique policière envers les personnes âgées maltraitées (IPAM)*. Rendez-vous des partenaires, deuxième édition : à la rencontre de l'autre. 20 octobre 2016. Montréal (Québec, Canada).

Beaulieu, M. & Coté, M. (October 18th, 2016). *An Integrated Police Response to Abused Seniors in Montréal. All police services and their partners can improve their practices!* Webinar organised for the British Columbia provincial learning event (All Canada).

Beaulieu, M. et Alston, M. (13 et 14 octobre 2016). *Intervention policière auprès des aînés maltraités*. Séminaire Intersection. Nicolet (Québec) (Prononcé 4 fois).

Côté, M., & Blais, J. (28 septembre 2016). *Modèle IPAM développé par le SPVM*. Ministère de la Sécurité Publique. 28 septembre 2016. Québec (Québec, Canada).

Beaulieu, M. (June 23, 2016) *A Police Model to Counter Mistreatment of Older Adults*. 13th Global Conference of the International Federation on Aging. June 21-23 2016. Brisbane (Australia).

Beaulieu, M. (June 16, 2016) . *Intersystem Practice to Counter Elder Abuse in Montréal*. Working together, Today... and every day. World Elder Abuse Awareness Day. Adelaïde (Australia).

Beaulieu, M., & Alston, M. (5 mai 2016). *Modèle d'intervention policière (IPAM)*. Comité de travail « Représentants des tables locales abus/aînés et des partenaires traitant de la maltraitance envers les personnes âgées ». Montréal (Québec).

Blais, J., Beaulieu, M. & Charest, J. (19 mai 2016). *Intervention policière auprès des aînés maltraités (IPAM)*. Colloque du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC). Québec (Québec).

Blais, J., Côté, M. & Beaulieu, M. (21 avril 2016). *Intervention policière auprès des aînés maltraités (IPAM)*. Briefing technique en amont de la Conférence de presse – Ville de Montréal. Montréal (Québec).

Blais, J., Loock, J., Toubeix, E. (7 avril 2016). *Intervention policière auprès des aînés maltraités (IPAM)*. Rencontre avec une délégation de policiers suisses au SPVM. Montréal (Québec).

Beaulieu, M. & Alston, M. (31 mars 2016). *Les pratiques québécoises d'intervention policière et projet IPAM*. Séminaire sur l'intervention policière auprès des personnes âgées dans un contexte de maltraitance. Nicolet (Québec).

Blais, J., Côté, M., Beaulieu, M. (11 février 2016). *Intervention policière auprès des aînés maltraités (IPAM) -SPVM*. Table des Directeurs de services policiers du Québec. Nicolet (Québec).

Beaulieu, M., Côté, M., (20 janvier 2016). *IPAM - Police Intervention to Counter Elder Abuse: Developing and Implementing a Practice Model*. Webinaire réalisé en collaboration avec le Réseau canadien pour la prévention des mauvais traitements aux aînés (RCPMTA) et le Canadian Health Human Resources Network (CHNETWORKS). Tout le Canada, car conférence électronique.

Blais, J., Côté, M. & Beaulieu, M. (13 janvier 2016). *L'intervention policière auprès des aînés maltraités. État du projet après 2 phases de projet-pilote*. Comité de Direction du Service de police de la ville de Montréal. Montréal (Québec).

Beaulieu, M., (16 décembre 2015). *Intervention policière auprès des aînés maltraités (IPAM)*. Comité montréalais de réflexion sur l'implantation de l'entente sociojudiciaire. Montréal (Québec).

Beaulieu, M., Blais, J., Côté, M., Diaz, L., D'Amours, M., & Cloutier, J. (November 12th, 2015). *A Police Practice Model to Counter Elder Abuse: the Montréal Police Experience*. Canadian Conference on Elder Law: «The Journey of Aging – the Law and Beyond». Vancouver, British Columbia (Canada).

Blais, J. & Beaulieu, M., (30 octobre 2015). *Projet IPAM – Intervention policière auprès des aînés maltraités*. Colloque de la Société de criminologie du Québec. Ste-Anne-de-Beaupré (Québec).

Beaulieu, M., Côté, M., Blais, J., Diaz, L., Cloutier, J., D'Amours, M., Lavoie, N. & Loock, J. (October 24th, 2015). *IPAM Project – Towards a New Policing Model to Counter Mistreatment of Older Adults*. 44th Annual Scientific and Educational Meeting. Canadian Association on Gerontology. « From possibility in practice in aging: Shaping a future for all ». Calgary, Alberta (Canada).

Beaulieu, M., Côté, M., Diaz, L., D'Amours, M., Cloutier, J., & Lavoie, N. (July 3rd, 2015) *The Role of Police in an Inter-Professional Approach to Counter Older Adult*

Mistreatment. 44th annual British Society of Gerontology Conference. Newcastle Upon Tyne (United Kingdom).

Lavoie, N., Beaulieu, M., Côté, M., & Diaz, L. (12 Juin 2015). *Le projet de recherche-action Intervention policière auprès des aînés maltraités (IPAM) La recherche et l'expertise policière: un modèle d'intervention contre la maltraitance envers les aînés*. Journée de sensibilisation auprès des intervenants du CSSS Saint-Léonard et Saint-Michel. Montréal (Québec).

Beaulieu, M., Cloutier, J. & D'Amours, M. (24 mars 2015). *Le projet de recherche-action Intervention policière auprès des aînés maltraités (IPAM) Vers une proposition de modèle d'intervention*. Journée de rencontre de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées: Présentation du projet IPAM et discussion avec les partenaires. Sherbrooke (Québec).

Cloutier, J., Beaulieu, M., Côté, M., Loock, J., D'Amours, M. & Diaz, L. (26 février 2015). *Le projet de recherche-action Intervention policière auprès des aînés maltraités (IPAM) Vers une proposition de modèle d'intervention. Collectes de données et premières analyses*. Rencontre de la Table des aînés de Côte-des-Neiges. Montréal (Québec).

Beaulieu, M., Lavoie, N., & Cléroux, Y. (février 2015). *L'intersectorialité dans l'intervention policière auprès des aînés*. Présentation aux étudiants en Techniques policières du Collège Ahuntsic (Québec).

Beaulieu, M., Côté, M., Loock, J., Lavoie, N. (3 décembre 2014) *Le projet Intervention policière auprès des aînés maltraités (IPAM). Bilan et perspectives*. Présentation au comité de direction du Service de police de la Ville de Montréal. Montréal (Québec).

Beaulieu, M. & Lavoie, N. (30 octobre 2014). *L'intervention policière en matière de lutte contre la maltraitance : développement et implantation d'un modèle de pratique intersectoriel*. Journée de bilan régional pour la bienveillance des aînés dans Lanaudière. Lanaudière (Québec).

D'Amours, M., Beaulieu, M., Côté, M., Loock, J., Lavoie, N., Brière, S., Leboeuf, R. & Diaz Duran, L. (18 octobre 2014). *Police Action to Counter Elder Abuse: A Systematic Review*. 43rd Annual Scientific and Educational Meeting of the Canadian Association of Gerontology Panorama du vieillissement : «Enjeux critiques, nouvelles possibilités», Niagara Falls, Ontario (Canada).

Beaulieu, M., Côté, M., Lavoie, N., Loock, J., Cloutier, J. (18 octobre 2014). *Issues Encountered by Police Officers when Facing Elder Abuse Cases*. 43rd Annual Scientific and Educational Meeting of the Canadian Association of Gerontology: Panorama du vieillissement : «Enjeux critiques, nouvelles possibilités», Niagara Falls, Ontario (Canada).

Beaulieu, M., Côté, M., Loock, J., D'Amours, M., Lavoie, N., Brière, S., Diaz Duran, L., Leboeuf, R. & Cloutier, J. (June 10-13th, 2014). *Police Perception and Needs to Better Counter Elder Abuse Situations*. IFA 12th Global Conference on Ageing. Hyderabad (India).

Beaulieu, M., Coté, M., Loock, J., Lavoie, N., Roussel, C., D'Amours, M., Courville, V., & Ameris, O. (14-16 mai 2014). *L'intervention policière auprès des aînés en situation de maltraitance*. 10e Congrès international francophone de gérontologie et gériatrie. « Les défis de la longévité : créativité et innovations ». Liège (Belgique).

Beaulieu, M. & Lavoie, N. (27 février 2014). *La pratique policière dans un Québec qui vieillit!* Journée de formation des policiers du Poste de quartier 5 du Service de police de la ville de Montréal. Montréal (Québec).

Beaulieu, M. & Loock, J. (1 octobre 2013). *Intervention policière auprès des aînés en situation de maltraitance IPAM*. Journée de sensibilisation pour les agents sociocommunautaires du SPVM. Montréal (Québec).

Beaulieu, M., Buzit-Beaulieu, L., Cantin, M., & Lavoie, N. (1 octobre 2013). *La bientraitance envers les aînés*. Journée de sensibilisation pour les agents sociocommunautaires du SPVM. Montréal (Québec).

Écrits publiés ou en préparation (livres, revues scientifiques) (23)

Articles spécialisés

2016

Hallée, A., Cardinal-Picard, M., (accepted). Integrated Police Response for Abused Seniors: Learning in Action. *The Police Chief*. November 2016.USA.

Articles scientifiques

2016

Beaulieu, M, Coté, M., Blais, J., D'Amours, M., Loock, J., Diaz, L. & Cloutier, J. (in preparation). Police practices with mistreated older adults: State of knowledge (Working title). *Choice of the Journal to be confirmed*. USA.

Beaulieu, M, Coté, M., Diaz, L., Loock, J., Cloutier, J. & D'Amours, M. (In preparation). Intersystem collaboration: A cross-cutting strategy in the Montréal Integrated Police Response to Abused Seniors (working title). *Journal of Adult Protection*. UK.

Beaulieu, M, Coté, M., Blais, J., D'Amours, M., Loock, J., Diaz, L. & Cloutier, J. (in preparation) Integrated Police Response for Abused Seniors: the strengths of an innovative practice model based on an integrated approach. *Choice of the Journal to be confirmed*.

2015

Beaulieu, M., D'Amours, M., Côté, M., & Loock, J. (2015). Les policiers en relation avec les aînés maltraités : résultats d'un sondage auprès des policiers montréalais. *Vie et vieillissement*, 12(3), 19-25.

Manuels de formation ou d'intervention

2016

Beaulieu, M., Côté, M., Blais, J., Diaz, L., Cloutier, J., Loock, J. & D'Amours, M. (2016). *Integrated Police Response for Abused Seniors. Practice Guidelines for Implementing the Model*. Research Chair on Mistreatment of Older Adults and Service de police de la Ville de Montréal. Sherbrooke and Montréal. 39 p.

Beaulieu, M., Côté, M., Blais, J., Diaz, L., Cloutier, J., Loock, J. & D'Amours, M. (2016). *Intervention policière auprès des aînés maltraités. Guide d'accompagnement à l'implantation du modèle*. Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées et Service de police de la Ville de Montréal. Sherbrooke et Montréal. 39 p.

Chapitres de livre ou d'ouvrage collectif / Actes de colloque

Beaulieu, M., Côté, M., Loock, J., D'Amours, M., Diaz, L. & Cloutier, J. (accepted). *The Montreal Police Model: Actions to Counter Mistreatment of Older Adults* in Kapur Shankardass, M. (Ed.) *Elder Abuse: International Perspectives*. United Kingdom: Springer.

2014

Beaulieu, M. (2014) Un Québec vieillissant – Une ville de Montréal vieillissante. Défis contemporains pour une pratique policière. Dans *Service de Police de la Ville de Montréal. Lecture de l'environnement montréalais en 2013*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal. 27 p.

Rapports de recherche ou rapports produits pour le gouvernement

2016

Beaulieu, M., Côté, M., Allard, A., Loock, J., Diaz, L., D'Amours, M. & Cloutier, J. (2016). *Integrated Police Response for Abused Seniors. General Overview: Needs Analysis and Police Practices Inventory*. Research Chair on Mistreatment of Older Adults and Service de police de la Ville de Montréal. Sherbrooke and Montréal.

Beaulieu, M., Côté, M., Allard, A., Loock, J., Diaz, L., D'Amours, M., & Cloutier, J. (2016). *Integrated Police Response for Abused Seniors. General Overview: Practical and Theoretical Knowledge Learned from the IPRAS Action Research Project*. Research Chair on Mistreatment of Older Adults and Service de police de la Ville de Montréal. Sherbrooke and Montréal.

Beaulieu, M., Côté, M., Allard, A., Loock, J., Diaz, L., D'Amours, M. & Cloutier, J. (2016). *Intervention policière auprès des aînés maltraités. Fiche synthèse : Étude des besoins et inventaire des pratiques*. Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées et Service de police de la Ville de Montréal. Sherbrooke et Montréal.

Beaulieu, M., Côté, M., Allard, A. Loock, J., Diaz, L., D'Amours, M., & Cloutier, J. (2016). *Intervention policière auprès des aînés maltraités. Fiche synthèse : Savoirs pratiques et théoriques tirés de la recherche-action IPAM*. Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées et Service de police de la Ville de Montréal. Sherbrooke et Montréal.

Beaulieu, M., Côté, M., Blais, J., Loock, J., Cloutier, J., D'Amours, M., & Diaz, L. (2016). *Intervention policière auprès des aînés maltraités. Description des composantes du modèle*. Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées et Service de police de la Ville de Montréal. Sherbrooke et Montréal. 21 p.

Beaulieu, M., Côté, M., Blais, J., Loock, J., Cloutier, J., D'Amours, M., & Diaz, L. (2016). *Integrated Police Response for Abused Seniors. Description of the Model's Components*. Research Chair on Mistreatment of Older Adults and Service de police de la Ville de Montréal. Sherbrooke and Montréal. 21 p.

Beaulieu, M., Côté, M., Diaz, L., D'Amours, M., Loock, J. & Cloutier, J. (2016). *Integrated Police Response for Abused Seniors. Model Development Synthesis*. Research report of the IPRAS action research project. Research Chair on Mistreatment of Older Adults and Service de police de la Ville de Montréal. Sherbrooke and Montréal. 20 p.

Beaulieu, M., Côté, M., Diaz, L., D'Amours, M., Loock, J. & Cloutier, J. (2016). *Intervention policière auprès des aînés maltraités. Synthèse du développement du modèle*. Rapport de recherche du projet de recherche-action IPAM. Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées et Service de police de la Ville de Montréal. Sherbrooke et Montréal. 20 p.

Beaulieu, M., Côté, M., Diaz, L., Loock, J., D'Amours, M. & Cloutier, J. (2016). *Intervention policière auprès des aînés maltraités. Fiche synthèse : Description des composantes du modèle*. Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées et Service de police de la Ville de Montréal. Sherbrooke et Montréal.

Beaulieu, M., Côté, M., Diaz, L., Loock, J., D'Amours, M. & Cloutier, J. (2016). *Intervention policière auprès des aînés maltraités. Fiche synthèse : Résultats de l'évaluation du modèle en projet pilote*. Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées et Service de police de la Ville de Montréal. Sherbrooke et Montréal.

Beaulieu, M., Côté, M., Diaz, L., Loock, J., D'Amours, M. & Cloutier, J. (2016). *Integrated Police Response for Abused Seniors. General Overview: Description of the Model's Components*. Research Chair on Mistreatment of Older Adults and Service de police de la Ville de Montréal. Sherbrooke and Montréal.

Beaulieu, M., Côté, M., Diaz, L., Loock, J., D'Amours, M. & Cloutier, J. (2016). *Integrated Police Response for Abused Seniors. General Overview: Evaluation Results of the Model Pilot Project*. Research Chair on Mistreatment of Older Adults and Service de police de la Ville de Montréal. Sherbrooke and Montréal.

2015

Beaulieu, M., Coté, M., Cloutier, J., D'Amours, M., Lavoie, N., Loock, J. & Diaz, L. (février 2015). *Les pratiques policières en matière de maltraitance envers les personnes âgées. Synthèse des résultats. Collecte des données et premières analyses*. Sherbrooke, Québec : Université de Sherbrooke. 19 p. Rapport de recherche.

Beaulieu, M., Coté, M., Cloutier, J., D'Amours, M., Lavoie, N., Loock, J. & Diaz, L. (february2015). *Police practices in situations of mistreatment against older adults. Summary of outcomes. Data collection and early analysis*. Sherbrooke, Quebec : University of Sherbrooke. 19 p. Research report.